

USINE GEORGES BESSE

ETABLISSEMENT: ORANO / EURODIF

EXPLOITANT: Orano

RÉGION: Auvergne-Rhône-Alpes

DÉPARTEMENT: DROME

COMMUNE: PIERRELATTE

L'INB 93, usine de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse dénommée « usine Georges BESSE » avait pour vocation d'assurer l'enrichissement de l'uranium. A partir d'uranium naturel sous forme d'hexafluorure d'uranium (UF6), fourni par les clients d'EURODIF Production (EDF ou producteurs d'électricité nucléaire étrangers), l'INB 93 fabriquait de l'UF6 enrichi en isotope 235U.

Cette installation est en arrêt de production depuis 2012.

Par décret n°2013-424 du 24 mai 2013, EURODIF Production a été autorisé à procéder aux opérations de Préparation A la Mise à l'Arrêt Définitif (PAMAD) des unités de l'INB 93 en vue de leur mise à l'arrêt définitif et de leur démantèlement.

Le Programme de Rinçage Intensif Suivi d'une Mise sous air d'EURODIF (PRISME) a permis depuis 2013, la réduction du terme source par rinçage de l'ensemble de la cascade avant démantèlement.

Par décret publié le 7 février 2020, la société Orano Cycle est autorisé à procéder aux opérations de démantèlement partiel de l'installation nucléaire de base n° 93.

Données déclarées au 31/12/2018

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
Déchets métalliques d'exploitation (métalliques incompactables ou compactables, matériels mis au rebut...)	0,434	-		TFA	TFA
Déchets non métalliques d'exploitation (gants, tenues, vinyles, plastiques, linge, masque, cartouches ...)	0,017	-		TFA	TFA
Déchets inertes d'exploitation (gravats, pulvérulents, dépôts, néons broyés..)	0,147	-		TFA	TFA
Boues T600	70,36	-		TFA	TFA
Amiante contaminée(10 m3 - 1 t)	10	-		TFA	TFA
Alumines	1,2	-		TFA	TFA
DEEE	1,53	-		TFA	TFA
Emulsion huile GMC(40 m3 - 1 t)	-	-		FMA-VC	F3-7-01
Solvants et huiles (U140, LB DRP)(0,62 m3 - 1 t)	-	-		FMA-VC	F3-7-01
Déchets solides divers (LB DRP)	0,12	-		TFA	TFA
Tétraborate de potassium (U110)(13 caisse palette)	7,8	-		TFA	TFA
Déchets mercuriels (liquides)(0,001 m3 - 1 t)	-	-		TFA	TFA
Sources radioactives usagées(450 unite)	-	-		AUTRES	S01